

# ENTREPRENEUR

Le journal des patrons

NEWSHOUSE

Hebdomadaire bilingue au service de l'entreprise et de l'humanité / A bilingual Weekly at the service of Enterprises and humanity

N° 74 / 24 janvier 2022 / 894, Rue Franqueville, B.P. 5661 Douala-Cameroun / Tel+237 682787878 Email entrepreneurnewshouse@gmail.com/www.entrepreneurnewshouse.com/Aut° N°386/2020/L/C19/SAAJP

## CRISE ANGLOPHONE

# Dr Yannick Oyono propose une solution forte



Cet universitaire l'a fait dans une thèse qu'il a soutenue par visioconférence avec l'université d'Aix Marseille à l'Agence universitaire de la Francophonie. Il propose entre autres le «vivre-ensemble juridique comme dénouement au conflit dans le Nord-ouest et le Sud-ouest.

Pp. 8-9-10

## INCENDIE DU LIVS NIGHT CLUB

### Plus de 20 morts parmi lesquelles, un colonel de l'armée



On sait un peu plus sur le drame qui s'est produit dans la matinée de samedi à Dimanche, 23 janvier 2022 au quartier Bastos à Yaoundé. L'incident a eu lieu au LIVS Night Club situé au niveau de l'ancien Yaoba à côté de Casino. Tout serait parti d'un feu d'artifice habituellement utilisé en ces lieux qui a provoqué une masse sur un fil de courant au niveau du plafond déclenchant ainsi, un incendie qui a entraîné plusieurs morts parmi lesquels, un haut gradé de l'armée.

P11

### FIGHT AGAINST CHOLERA IN THE SWR

**Cameroon receives 204,800 doses of vaccine**

P.7

### YOUTH PARLIAMENT

**MINJEC launches recruitment of 180 youths**

P.3

### ENERGY

**Gov't to electrify 687 villages in six regions by 2025**

P.4

**Chambres et studios modernes au coeur de Douala**  
**Contactez le (+237) 657 77 77 11**

ENTREPRENEURNEWSHOUSE

## AFCON 2022

# CAF slams FCFA 11.5 million fine on Gabon for changing hotel

The African Football Confederation (CAF) has finally sanctioned Gabon's national football team, "the panthers" for having changed the hotel homologated to lodge the players throughout the Africa Cup of Nations taking place in Cameroon.

According to CAF, on January 4, 2022, it received, a letter from FEGAFoot indicating that the Gabonese delegation will henceforth be lodged at Star Land hotel instead of La Falaise as initially planned. The Gabonese side is said to have changed their hotel on January 6, 2022 without CAF authorisation. The change was made despite a refusal from CAF safety and security services. Gabon stubbornly defied the directives of CAF and has to endure the penalty given them. Reports have it that, the Disciplinary Jury of CAF found Gabon guilty and imposed a fine of 20,000 USD, that is, about FCFA 11.5 million for non-compliance with CAF directives", the highest body of African football announced on January 15. CAF believes that the Gabonese team had no valid reason to change the hotel chosen for them since August 2021. Following this act, CAF demanded a request for explanations from the Gabonese Football Federation (Fegafoot) for "violating the CAF regulations and directives". In a press release published on January 7, Fegafoot replied that the members of the delegation "had disputed" the hotel La Falaise which was given to them by CAF, with claims that, "it does not have all the basic amenities to lodge athletes for such a high level competition". The Gabonese federation affirms that the Star Land hotel "is specially reserved" for the Gabonese national team throughout the competition. Worthy of note is that, the discipline committee of the Confederation of



African Football, CAF has also suspended Ghana's Benjamin Tetteh for three matches. The committee that met early Saturday January 15, 2021 examined the incident

that occurred at the Ahmadou Ahidjo after the final whistle of the Ghana vs Gabon encounter. The referee issued a red card to the Ghanaian player for assaulting another player of the

Gabonese side. In addition to the red card, CAF has suspended the player from an additional match. A serious warning has also been issued to both teams for their behavior after the final whistle. The committee also evaluated and rejected the request of the Malian Football Federation to annul the Red Card issued to its player, Bilal Touré during their match against Tunisia on January 12, 2022 in Limbe. The Committee confirmed the decision of the referee suspending the player for two matches.

Sandra F.

**“ The committee that met early Saturday January 15, 2021 examined the incident that occurred at the Ahmadou Ahidjo after the final whistle of the Ghana vs Gabon encounter. The referee issued a red card to the Ghanaian player for assaulting another player of the Gabonese side. ”**

## Fight against Covid-19

# Cameroon intends to spend FCFA100 billion in 2022

The total sum allocated for the fight against the coronavirus pandemic (CAS Covid) is FCFA 100 billion for the year 2022. This envelope will be used to finance "the strengthening of the health surveillance system and the maintenance of the deployment strategy for the anti-Covid-19 vaccination", as indicated by the government.

The CAS Covid was actually created in 2020 after an amending finance law in June. In a circular from the Minister of Finance, signed on July 22, 2020, it is specified that the CAS Covid takes care of needs related to the fight against the coronavirus pandemic in Cameroon, as well as those related to State interventions in the framework of mitigating the economic and social consequences of this pandemic. At the time it was first created, the credits opened for the benefit of this fund were FCFA 180 billion. But in the end, 90% of the budget was used, that is, nearly FCFA 162 billion in absolute value, according to the 2020 settlement law. In 2021, the CAS Covid budget was increased to FCFA 200 billion, after a collective budget in June. Reports on the use of this money have not yet been made public. Between 2021 and 2022, the amount of CAS Covid decreased by FCFA 100 billion. This is justified by "relative control of the health crisis linked to the coronavirus, in connection with the continuation of patient care measures and vaccination campaigns", as indicated in the 2022 Citizen Budget. Cameroon is part of the long list of countries grappling with the COVID-19 pandemic, which has created a state of health emergency in the country. A panoply of measures which restrict freedoms have been taken in the wake of this state of emergency, which has once more brought up the age-old debate of the protection of human rights and public liberties in the context of emergency. All the measures adopted by the Cameroonian Government to counter COVID-19 exclude the use of emergency law, and are instead part of the existing ordinary law.



Cameroon has chosen to base the fight against COVID-19 on its existing legal framework. The fight against COVID-19 is a public health issue which, according

**“ At the time it was first created, the credits opened for the benefit of this fund were FCFA 180 billion. But in the end, 90% of the budget was used, that is, nearly FCFA 162 billion in absolute value, according to the 2020 settlement law. ”**

to Cameroonian law, is a component of public order. The protection of public order is the responsibility of executive authorities, which have the power to adopt any executive orders for its preservation. As of now, all the measures taken in the context of the fight against COVID-19 are administrative measures, but as we shall see, they have different legal qualities and force.

From the point of view of their legal force, the measures adopted in the fight against COVID-19 can be classified into two categories namely, legally binding and non-legally binding measures. Some weeks back, rumours of the existence of a covid-19 variant from Cameroon went viral over the social media. The information was first revealed by several Western media organs, who according to them have identified a new variant of the covid-19 virus, SARS CoV2 believed to be from Cameroon and transported to Europe by people who have been residing in Cameroon.

The minister of public health in reaction to this in a press release affirmed that, this is false news. He says this information comes from a presentation of unvalidated scientific data. The press release also reveals major shortcomings in the methodological approach leading to the resulting assertions. As a result, these documents have no scientific evidence at this stage, says the MINSANTE boss To date, neither the international scientific and health authorities, nor the Cameroonian scientific council have been able to prove the validity of the report and do not confirm the "transparency of the communication teams relaying this.

SF

Adresse : 894, Rue Franqueville,  
B.P. : 5661 Douala-Cameroun  
Desk Central : (+237) 243 16 22 22/  
682 78 78 78

E-mail : [entrepreneurnewshouse@gmail.com](mailto:entrepreneurnewshouse@gmail.com)  
[www.entrepreneurnewshouse.com](http://www.entrepreneurnewshouse.com)

**Directeur de Publication**

Triyah SWEBU LEBOH

**Rédacteur en Chef**

Martin Paul AKONO

**Correspondant :**

(Centre, Sud, et Est)

NGAFUE Marcel

**Correspondant :**

(Nord, Extreme Nord, Adamaoua)

AHMADOU Yaouda

**Distributeur Yaoundé :**

NGAFUE Marcel

**Service d'abonnement :**

(+237) 243 16 22 22  
682 78 78 78

[entrepreneurnewshouse@gmail.net](mailto:entrepreneurnewshouse@gmail.net)  
[www.ekiosque](http://www.ekiosque)

**Rédaction Centrale**

Sandra FOMUSO

AKONO Martin Paul

Germain Socrate TANLEU

**Infographie**

Entrepreneur Newshouse

**Facebook :**

Entrepreneur newshouse

**Twitter :**

entrepreneurnewshouse

**Youtube**

entrepreneurnewshouse

**SOUS-SECTEUR EAU**

**66,2% de la dette de l'Etat sur Camwater apurée**

Celle-ci s'élevait à 45,633 milliards de Fcfa en 2018, et en 2020, elle ne se chiffre plus qu'à 15,418 milliards de Fcfa, selon les données de la Commission Technique de Réhabilitation des entreprises publiques et parapubliques (CTR).

Le ministère des Finances a rendu public le rapport de la Commission Technique de Réhabilitation (CTR) des Entreprises du secteur public et parapublic pour l'exercice 2020. Ce rapport étaye en 264 pages, le positionnement et l'impact des entreprises publiques au sein de l'économie camerounaise.

Dans le sous-secteur Eau et Electricité par exemple, le chiffre d'affaires de la société Cameroon Water Utilities (Camwater) a connu une hausse de 1,8%, par rapport à 2019. Pour l'exercice 2020, l'entreprise a réalisé un chiffre d'affaires de 39,884 milliards de Fcfa. Ceci s'explique dans une certaine mesure, par l'effort consenti par l'Etat, principal créancier de l'entreprise, pour l'apurement de 66,2% de sa dette évaluée en 2018 à la somme de 45,633 milliards de Fcfa. En 2020, elle ne se chiffre plus qu'à 15,418 milliards de Fcfa.

En effet, plusieurs actions ont été menées par le gouvernement à travers le ministère de l'Eau et de l'Energie pour apurer ces créances. Il s'agit entre autres du règlement de soldes des conventions des dettes croisées Etat-Camwater-CDE (Camerounaise des Eaux) ; du versement de la subvention d'investissements allouée à Camwater ; et le rattrapage des paiements des consommations d'eau des administrations publiques.

Par ailleurs, l'apurement partiel des créances sur l'Etat de Camwater, n'occulte pas cependant les dettes enregistrées par l'entreprise vis-à-vis de ses prestataires entre 2018 et 2020. En outre, cet endettement est constitué pour l'essentiel, des conventions de financement signées avec ses principaux bailleurs de fonds, notamment Eximbank China, Eximbank USA, IDA, BAD, Dexia et BEI-AFD. Les dettes financières de l'entreprise sont à cet effet, passées de 465,231 milliards



de Fcfa en 2019 à 460,118 milliards en 2020, soit une baisse de 1,09%. Rappelons que cet endettement a baissé de 5,074 milliards de Fcfa, en raison de l'achèvement de certains projets. Il s'agit notamment du projet de réhabilitation, de renforcement et d'extension des systèmes d'AEP dans 14 centres tranche C2. Cette société a également enregistré entre 2019 et 2020, une hausse de 13,87% de ses

39,703 milliards en 2020. En ce qui concerne le Trésor public, le rapport sur Camwater laisse apparaître une ardoise de 12,151 milliards de Fcfa représentant les dettes fiscales de l'entreprise. L'on note de ce fait, une baisse de 3,53 milliards de francs sur 15,688 milliards en 2019.

MM

**Il s'agit entre autres du règlement de soldes des conventions des dettes croisées Etat-Camwater-CDE ; du versement de la subvention d'investissements allouée à Camwater ; et le rattrapage des paiements des consommations d'eau des administrations publiques**

dettes envers ses fournisseurs. Soit 34,893 milliards de Fcfa en 2019 et

**Direction générale des impôts**

**Des performances éloquentes**

Sur la période 2010-2019, la direction générale des Impôts a enregistré une mobilisation impressionnante de ressources budgétaires nécessaires pour le financement des missions publiques. Ce qui, au regard de ces résultats, la place au rang des grands contributeurs au budget de l'Etat.

Au plus profond de ses ambitions d'émergence économique et de modernisation de ses institutions, le Cameroun se dote progressivement d'un système fiscal au service des hommes et des entreprises. C'est en tout cas le moins que l'on puisse dire à la lumière des performances réalisées au cours des dix dernières années par l'administration fiscale.

En effet, au cours de l'année 2019, cinq impôts et taxes en vigueur au Cameroun ont procuré au Trésor public 1 584,4 milliards de Fcfa de recettes fiscales. Calculée en main, ce volume de recettes correspond à 76,8% de l'enveloppe totale de 2060,7 milliards de Fcfa collectée sur l'ensemble de l'année par la direction générale des Impôts (DGI) du ministère des Finances.

Parmi ces impôts et taxes majeurs, l'on retrouve en tête la taxe sur la valeur ajoutée (TVA). Elle a procuré au Trésor public une enveloppe de 739,6 milliards de Fcfa en 2019, soit près de 36% des recettes totales collectées par la DGI. Selon les données du rapport susmentionné, cet impôt sur la consommation, qui correspond à



19,25% de la valeur de chaque bien et service utilisé ou consommé par les contribuables, avait déjà permis de collecter 784 milliards de Fcfa en 2018, soit son plus gros rendement sur la période 2010-2019.

Selon les données compilées et rendues publiques par l'administration fiscale, même avec des recettes de seulement 286,8 milliards de Fcfa en 2010, la TVA, dont les revenus ont été multipliés par 2,6 au cours de la décennie sous revue, était déjà le

principal pourvoyeur des recettes fiscales à l'Etat du Cameroun. L'impôt sur les sociétés

La TVA est suivie de l'Impôt sur les sociétés (IS) non pétrolières, dont le rendement a doublé entre 2010 et 2019, passant de 172,4 milliards de Fcfa à 344,4 milliards de Fcfa sur la période. Le taux de cet impôt direct sur les bénéfices réalisés par les personnes morales est de 30% pour les grandes entreprises et 28% pour les Pme, majoré de 10% au titre des Centimes Additionnels Communaux (Cac), explique un cadre de la Dgi.

Le trio de tête des impôts majeurs au Cameroun est complété par les droits d'accises, dont les recettes ont carrément triplé au cours de la période sous revue. Selon les statistiques de la Direction générale des Impôts, les recettes provenant de cet impôt auquel sont assujettis les produits dits de luxe et certains autres produits spéciaux ont culminé à 207,3 milliards de Fcfa en 2019, contre seulement 68,5 milliards de Fcfa en 2010.

Au cours de la même période, les revenus de l'impôt sur les traitements des salaires (Impôt sur le revenu des personnes physiques ou IRPP) et de la Taxe Spéciale sur les Produits Pétroliers (Tsp) ont également doublé, passant respectivement de 84,3 à 164,4 milliards de Fcfa, et de 83 à 128,7 milliards de Fcfa entre 2010 et 2019. Ces deux impôts pointent respectivement aux 4e et 5e rangs des principaux pourvoyeurs des recettes fiscales au Trésor public.

MM

**Calculée en main, ce volume de recettes correspond à 76,8% de l'enveloppe totale de 2060,7 milliards de Fcfa collectée sur l'ensemble de l'année**

# Over 1,600 pamol workers now jobless

The Anglophone crisis in the North west and South west regions have rendered alot of people in the regions jobless. Pamol, just like CDC in the South west region is one of the most affected by the insecurity challenges. The number of jobs offered by state-owned company Pamol Plantations Plc dropped by 1,688 between 2018 and 2020.

In its 2020 report on the performance of state and parastatal firms, the Technical Commission for the Rehabilitation of Public and Parastatal Enterprises (CTR) disclosed that in 2020, only 380 people were still working for Pamol, way down from 2,068 in 2018. Online portal, Business in Cameroon reported.

The main cause for this huge job shedding is the security crisis in the South-West where the company is facing growing challenges at its oil palm plantations, the CTR report explains. It went further to state that Pamol was able to operate at 35% of its capacity in 2020 thanks to measures taken by the government to secure company facilities.

After this weak recovery in a context marked by the coronavirus pandemic, the company sold 2,578 tons of palm oil and 24.51 tons of palm kernel (mainly from the stocks accumulated due to the security crisis), the CTR points out.

Pamol Plantations, an agro-industry producing palm oil and other derivatives with headquarters in Lobe, Ekondo Titi sub-division in Ndian Division of the South West Region, has not been spared in the current socio-political crisis ongoing in the North West and South West Regions.

The company is bearing the brunt of a protracted crisis with nefarious effects on its installation, plantations and personnel whom in some cases have been maimed or killed. The consequence is the drastic drop in the performance with production today at



42 per cent and less than 50 per cent of its installed capacity operational. Due to the wave of insecurity within the Pamol operating zone, the 2,700 workers during pre-crisis dropped to about 380 workers working mainly in the Ndian Estate (Bulu). In fact, the company shutdown operations in May 2018 and only resumed in 2019 in the Ndian estate with 584 workers today.

As the General Manager of Pamol Plantations, Solomon Tapea Mbile explains, the challenge now is bringing back workers in the plantations. The company has unpaid salaries, social insurance and pension arears amounting to some FCFA 4 billion and at least FCFA 3.7

billion debts. The General Manager lamented that every move taken to get things working is often punctured by attacks from the separatist fighters. He mentioned the case of a worker in Lobe estate who braved the

odds and harvested about 3.6 tons of palm nuts but who was later assassinated when information leaked. Even negotiations held with small holders who supply 30 per cent to Pamol factories have not been fruitful because of threats from the fighters.

Pamol is a large agro-industrial company that grows oil palms and rubber as its main crops. It has plantations in Ndian and Lobe where they specialize in the production of palms oil and also in Bai specialized in the production of rubber. All these cover a total land surface area of about 10300 hectares with a capital of about 1.874 billion pumped in by the government of Cameroon (highest share) and para-public and private companies.

The future of the company lies in a huge joint investment plan (contract-plan Etat/Pamol). It is a 14.3 billion plan that is aimed at rehabilitating it with a new palm oil factory together with the extension of the farms, application of fertilizers, replanting and the acquiring of new equipment.

SF

**“ The main cause for this huge job shedding is the security crisis in the South-West where the company is facing growing challenges at its oil palm plantations, the CTR report explains ”**

”

## Energy

# Gov't to electrify 687 villages in six regions by 2025

The Rural Electrification and Access to Energy in Underserved Areas Project in Cameroon (Perace), approved in December 2018, could be launched this year, the Minister of Water and Energy, Gaston Eloundou Essomba revealed.

The project seeks to electrify some 687 villages in the Far-North, Adamaoua, North, East, South-West, and North-West regions as well as connect 120,000 users overall by 2025. The energy minister, while chairing the 5th session of the Perace Steering Committee in Yaounde on January 17, 2022 equally affirmed that, "2022 is a pivotal year when the mid-term review of the project will be carried out and the pilot connection phase effectively launched, thanks to the revolving fund, in urban and peri-urban areas mainly. The end goal of the operation is to successfully install 163,000 subsidized meters in partnership with the electricity utility company, ENEO." According to the MINEE boss, in line with the giant project launched this year, rewards will be disbursed and rural electrification works will successfully commence in the Far-North and East most especially. The project is the outcome of cooperation between Cameroon and its technical and financial partners. As earlier mentioned, its objective is to electrify 687 villages in six regions of the country.

As part of efforts to help the government, the World Bank has made available the sum of almost to FCFA 85 billion for the



electrification of about 417 localities. Worthy of note is that, In 2020, the Ministry of Water and Energy announced that discussions were underway with the European Investment Bank (EIB) for the financial closing of the project. The financial resources will be dedicated to rural electrification works in the Adamaoua and the

**“ According to the MINEE boss, in line with the giant project launched this year, rewards will be disbursed and rural electrification works will successfully commence in the Far-North and East most especially. ”**

SF

Riziculture

# Le paradoxe camerounais

Alors que divers projets ont été mis en place et même lancés en vue d'accroître la production locale et donc de réduire les importations, le Cameroun reste encore et toujours dépendant, ne parvenant pas à satisfaire sa demande nationale en riz.

Que se passe-t-il dans le secteur de la production de cette céréale ? Comment expliquer que pratiquement toutes les tentatives de développement de la production rizicole, amorcées depuis longtemps, se soient presque toujours soldées par un échec ou alors par des résultats peu probants ? Dans le domaine agricole, lorsqu'il s'agit de présenter le Cameroun, on dit de lui qu'il jouit d'une autosuffisance alimentaire. Une qualification qui s'apparenterait à une histoire de dupe au regard de sa précarité. Car malgré le temps qui passe, les tristes événements de février 2008 qualifiés d'« émeutes de la faim », sont encore présents dans la mémoire collective. Il se trouve même que certaines données récentes de la banque mondiale et de l'Institut National de la Statistique indiquent qu'environ 28% des Camerounais vivent en situation d'insécurité alimentaire et que trois des dix régions que compte le pays, à savoir l'Extrême Nord (25% de taux d'autosuffisance alimentaire), le Littoral (56%), et le Nord (83%), sont déficitaires sur le plan alimentaire. Les difficultés de transfert des productions entre les zones productives et les zones déficitaires et la pauvreté sont les principaux facteurs à l'origine de cette insécurité. Toutefois, quand bien même le Cameroun soit resté le plus grand fournisseur de produits vivriers et maraîchers d'Afrique Centrale, il se trouve paradoxalement qu'il doit encore importer annuellement d'énormes quantités de riz pour satisfaire la demande nationale. On sait de ce fait qu'au cours des six premiers mois de l'année 2021, le



Cameroun a importé plus de 319 330 tonnes de riz, comparativement aux 260 292 tonnes importées au cours de la même période en 2020. Ce qui représente une hausse de 59 038 tonnes en valeur réelle et +23% en valeur relative. Des données compilées dans le dernier rapport sur le commerce extérieur du Cameroun,

l'Institut National de la Statistique (Ins). A la fin du mois de juin 2021, cela a coûté au Cameroun 86 milliards de Fcfa, contre 70,9 milliards de Fcfa au premier semestre 2020. Ce qui correspond à une augmentation des dépenses de plus de 15 milliards de Fcfa (+21%) en glissement annuel. Plus grave, une bonne partie des

importations de riz effectuées par le Cameroun est frauduleusement réexportée vers d'autres pays frontaliers. Et le riz local dans tout ça ? Une interprétation des chiffres indique que 803.505 tonnes de riz ont été importées au Cameroun en 2019 selon une note du Ministre du commerce. Ce qui a dépassé les besoins nationaux estimés à près de 577.000 tonnes. On se souvient qu'en 2018, la Société d'expansion et de modernisation de la riziculture de Yagoua (Semry), se donnait pour objectif de produire près du tiers des besoins nationaux de riz, grâce aux importantes subventions qui lui étaient accordées par l'Etat. En 2020, la même société est devenue exportatrice nette de riz non décortiqué vers le Nigéria. Il y avait alors à se demander à quoi auront servi ces dizaines de millions investis pour l'acquisition d'une décortiqueuse géante qui finalement ne servait plus à rien. Si l'on semble observer des soubresauts du côté de de Ndop, l'agropole riz les Bamboutos, fief traditionnellement acquis au maïs, à la pomme de terre et au haricot, est morte de sa belle mort en 2018, moins de deux ans après sa mise en route. Entretemps, la culture du riz pluviale est restée dans son stade embryonnaire. Notamment dans la Haute Sanaga (Bandjock), dans le Ndé (Tonga) et dans le Noun (Foumbot). Dans un tel contexte, on ne devrait pas être surpris par l'explosion des importations.

Martin Paul Akono

“ Quand bien même le Cameroun soit resté le plus grand fournisseur de produits vivriers et maraîchers d'Afrique Centrale, il se trouve paradoxalement qu'il doit encore importer annuellement d'énormes quantités de riz pour satisfaire la demande nationale. ”

## Un véritable frein à la production

Plusieurs milliards ont été consacrés à l'importation de cette denrée l'année écoulée. Au détriment de l'augmentation de la production.

Les six premiers mois de l'année 2021, ont été marqués par l'importation d'une cargaison de 319 330 tonnes de riz. Soit une hausse de 59 038 tonnes (+23%), en comparaison avec les 260 292 tonnes importées au cours de la même période en 2020, selon les données compilées dans le dernier rapport sur le commerce extérieur du Cameroun. Le même document indique que les importations de riz en fin juin 2021 ont coûté au Cameroun 86 milliards de FCFA, contre 70,9 milliards de FCFA au premier semestre 2020. Correspondant ainsi à une augmentation des dépenses de plus de 15 milliards de FCFA (+21%) en glissement annuel.

Pendant ce temps, «La production nationale est estimée à 217 280 tonnes et la demande nationale (consommation finale des ménages et variations des stocks) à 757 000 tonnes », indique une publication de l'institut national de la statistique(INS). Un véritable problème dans le cadre des résultats escomptés au niveau de la production nationale. En effet, les chiffres sont connus. Ils sont largement en deçà. Ce qui plombe gravement l'économie. Puisque c'est la production qui prend un coup sérieux. Laquelle pouvait avoir un impact positif sur les recettes de l'Etat. Mais hélas ! Ce n'est malheureusement pas le cas. Un vent de renouveau souffle avec le SRI ?

Selon une publication Félix Meutchieye, enseignant-Chercheur, Faculté d'Agronomie et des Sciences Agricoles, Université de Dschang, Richard Chin Wirnkar, Ingénieur Agronome, Directeur Général de UNVDA, Paul Esenei, Ingénieur Agronome, Superviseur Régional Nord-Ouest, Programme de Vulgarisation Agricole, « le Projet d'appui



“ C'est la production qui prend un coup sérieux. Laquelle pouvait avoir un impact positif sur les recettes de l'Etat. Mais hélas ! Ce n'est malheureusement pas le cas. ”

développement des filières agricoles (PADFA) initié en 2010 pour réduire l'impact de la pauvreté des populations rurales a mis sur deux filières jugées à fort potentiel économique pour la majorité des exploitations rurales : le riz et l'oignon. L'intensification a semblé de ce

fait la seule option possible. Les objectifs de production de riz visent le passage de 50 000 t de riz décortiqué à près de 200 000 t afin de satisfaire une bonne partie de la consommation nationale. Le SRI offre à l'état actuel les meilleures opportunités : économies à divers niveau

: 50 % d'eau, 90 % de semences, utilisation quasi nulle d'herbicides et d'engrais chimique. Les revenus des paysans utilisant le SRI peuvent augmenter de 74 %. Le rendement peut atteindre 12 voire 15 tonnes par hectare dans des conditions optimales. Le SRI répond aux différents enjeux de l'agriculture agro-alimentaire : occuper moins de surface, préserver l'environnement et permettre de lutter contre la sous-alimentation. Au cours des deux dernières années écoulées, quelque 10 tonnes de semences améliorées de riz ont été octroyées à 2500 agriculteurs camerounais par l'Institut de recherche agricole pour le développement (IRAD). Lesdites semences sont constituées de trois variétés de type Nerica, qui est un croisement de riz asiatique et africain. Les chercheurs de l'IRAD vantent la résistance de cette plante aux maladies, mais aussi son bon rendement sur un cycle plus court que la moyenne. Mais la faiblesse de s'appuyer toujours sur l'extérieur n'a pas quitté les politiques stratégiques : « la production et la distribution des semences va se poursuivre, avec l'aide de l'ONG Africa Rice et l'appui du gouvernement japonais », a précisé le directeur général de l'IRAD ». La fixation sur la production du paddy et peu sur la transformation (absence d'unité de décortiquage) est une faiblesse à corriger dans les meilleurs délais. Faute de transformation, elle est principalement vendue aux commerçants nigériens sous la forme de riz paddy ». L'amélioration de la production nationale est une priorité. Il s'agit d'une piste pour l'amélioration de la sécurité alimentaire. G.S.T.

# Transport boss forbids indecency in his ministry

The Minister of Transport, Jean Ernest Masséna Ngalle Bibehe, in a press release published January 14, 2022 has prohibited indecent outfits in his ministerial department. These includes dresses exposing certain parts of the body like breast and back, short skirts or gowns, torn trousers popularly known as, "destroy" dirty outfits amongst others.

There is no law governing clothing in Cameroon, but the minister has the power to make this kind of decision regarding his ministry. He can decide that the customers dress in a particular outfit if they want to be served. In law, this is called regulatory power," explains a lawyer. The minister went further to state in the press release that, employees should receive customers only as from 11 a.m, and that participation entry to meetings held at the Ministry is subject to the presentation of a letter of invitation or any other related document".

Indeed, this dress constraint is not governed by a legal framework, as is the case in Gabon, where a decree regulates dress code in public administration. However, "it is not because we are allowed to dress the way we want that we are going to stand naked in front of people. There is this offense of public contempt of decency which is punishable by the Penal Code. The Minister can rely on this offense to justify his measure", the lawyer added. The Cameroonian legislator considers public outrage as an attack on public morality and punishes with imprisonment from 15 days to two years and a fine of FCFA 10,000 to 100,000, or one of these two penalties, for whoever overlooks this role and dress indecently in the public.

"This measure is beneficial, because we see many young girls wearing short dresses, transparent dresses or ultra-short skirts in public services. They must know that these outfits are unacceptable, it is a matter of convenience. We must be able to frequent public spaces without the fear of being embarrassed or attacked as a result of wearing indecent outfit," an official said.

In November 2013, the government launched a "national campaign against indecent clothing among young girls".



The Minister of women empowerment and the family, (Minproff), Marie Thérèse Abena Ondoa, together with six other government officials, protested against the wearing of indecent outfits by young

girls and women. Marie Thérèse Abena Ondoa (Minister for the Promotion of Women and the Family), Louis Bapès Bapès (Minister for Secondary Education) Pierre Ismaël Bidoung Mkpatt

(Minister for Youth and Civic Education), Ama Tutu Muna (Minister for Arts and Culture), René Emmanuel Sadi (Minister of Territorial Administration and Decentralization) Issa Tchiroma Bakary (Minister of Communication) made a joint communication as part of a campaign against indecency among Girls. The government threatened legal action against those who exposed their undergarments and other body parts.

Young girls of today have resorted to naked dressing in both the public and private milieu. This dressing habit is blamed on the imitation of what is termed fashion copied from the western world. This kind of dressing christened 'DVD' meaning in French ; "Dos, Ventre Dehors" (in English; back, belly exposed) or VCD in French; "Ventre, Cuisse Dehors" (in English; belly, laps exposed), is rapidly gaining grounds in the country. Sometimes, girls are spotted on motorbikes, exposing their pants or "string" and their buttocks to the public. Some women have also joined the young girls in the DVD and VCD fashion. Some women are seen with transparent blouses with their body and breasts showing.

Just like offices, the school milieu is even the worse case scenario. Most schools' and university managements today have taken measures that can help promote decent dressing among the youth. In some universities, students are sent home if they do not abide by the dressing code.

Parents on the other hand, need to dress and behave modestly so that their children too can see in them decent human beings and, therefore, emulate them.

SF

**“ However, "it is not because we are allowed to dress the way we want that we are going to stand naked in front of people. There is this offense of public contempt of decency which is punishable by the Penal Code. ”**

East region

## Governor threatens to close annoying drinking spots

In a press release published Monday, January 17, 2022, the governor of the East region, Grégoire Mvongo, urges the operators of drinking spots built on either side of the new road axis of the governors / presidential residence in Bertoua, to close them.

The administrative authority specifies that they have two months to "vacate the premises". Failure to do so, the offenders will be penalized. "If they don't comply, the licenses granted to them will be withdrawn and their businesses closed in accordance with the texts in force", the press release reads.

The road axis in question goes from the residence of the governor to the presidential residence. There is also the courthouse, the residence of the DO and the regional delegation of the National Security of the East region. "This axis is the presidential boulevard. We can't permit drinking spots settle there haphazardly or just anyhow. It is about the image of the city. Before the governor took this measure, he had asked local authorities and low-level collaborators to take necessary measures to ensure that this axis is completely free of drinking spots. They did not respect. He had to take this measure for order to return", Online portal, Business in Cameroon reported. Information reaching us has it that, the objective of this decision is to fight against urban disorder, owners of drinking spots who are regularly accused of not respecting the rules and regulations governing their activity. The decree of November 9, 1990 setting the conditions and procedures for the operation of drinking spots regulates the opening and closing hours of these spots :



from 6 am to 9 pm for carry out sales and from 6 am to 12 am for sales consume on the spot. "The presence of these drinking spots can also create insecurity in the area, with all the structures that are installed there. So the governor's measure also aims to fight against insecurity", the website added. In 2018, the former sub-divisional officer of Bertoua 1, Max Mbella Edjenguele, closed several bars in his area of competence due to the resurgence of noise pollution and insecurity. Nocturnal noise with neighborhood disturbances, non-compliance with

opening and closing hours, violation of the hygiene and sanitation conditions of the premises operated,

levied on the tenants of these drinking spots

SF

**“ It is about the image of the city. Before the governor took this measure, he had asked local authorities and low-level collaborators to take necessary measures to ensure that this axis is completely free of drinking spots. They did not respect. He had to take this measure for order to return", Online portal, Business in Cameroon reported ”**

2022 Youth Parliament

# MINJEC launches recruitment of 180 young deputies

In prelude to the 2022 session of the Youth Parliament scheduled for next month, the Minister of Youth and Civic Education (Minjec), Mounouna Foutsou (photo), has launched a call for applications for the recruitment of 180 young parliamentarians.

"As part of the celebration of the 56th edition of the National Youth Day in Cameroon, the Harmonized National Program (PNH) provides for the organization of the Youth Parliament. In line with this, the Ministry of Youth and Civic Education and the Youth Hope Parliamentary Network (REJE) are organizing the 5th edition of the Youth Parliament from February 6 to 11, 2022", MINJEC indicates in his recruitment document. Ideal Candidates must demonstrate signs of good project leaders. In addition to that, they must bear the Cameroonian nationality and are expected to be between the ages 18 and 35 years. A requirement that is far from being a fantasy, because the theme of this edition of the Youth Parliament is "Youth and economic patriotism: innovation and resilience of young people in the context of Covid-19". This theme was decided on December 2, 2021 in Yaoundé, during the first preparatory meeting for the Youth Day. Speaking of this Youth Parliament, the coordinator of the REJE, the deputy of the SDF Joshua Osih, who attended this meeting, recalled that "the idea of this workshop is to have relays between the deputies and the youth". An opinion that does not bother the Minjec. And which suggests that this 5th edition of the Youth Parliament aims to go further than a simple folkloric event. Worthy of note is that, during last years edition of the youth parliament, 180 youth parliamentarians selected from all



the fifty eight divisions of the ten regions of Cameroon met in Yaounde to discuss and highlight issues concerning the growth of the country. During the different working sessions chaired by Minister of Youth and Civic Education, The theme of last year's edition was "Youth, voluntary commitment for the promotion of peace and sustainable development."

**"Ideal Candidates must demonstrate signs of good project leaders. In addition to that, they must bear the Cameroonian nationality and are expected to be between the ages 18 and 35 years."**

Cameroonian young people. sessions chaired by Minister of Youth and Civic Education,

Mounouna Foutsou he called on the youths to be more industrious and work more on income generating activities. He also called on the young parliamentarians to seek ways to develop civic and responsible behaviors amongst their peers as well as help them understand the basic functioning of parliamentary institutions. The 2021 Youth Parliament session was to offer to the youths the opportunity to corrective measure for the participation in the socio-political life and to the nation's development in the specific domain of entrepreneurship and the opportunities thereof. Following the current situation of the country with the restive North West and South West regions, the young parliamentary population debated ways to meaningful peace and development to the country. They were all agreed that the ongoing sociopolitical crisis in the North West and South West regions has caused both economic and political instability. Another recruitment has been launched again to draw young people from across the country who can effectively take part in the youth parliament and propose adequate recommendations for the growth of youth parliament in Cameroon.

.SF

## Fight against cholera in the SWR

# Cameroon receives 204,800 doses of vaccine

The Ministry of Public Health, MINSANTE has confirmed the arrival of a shipment of 204,800 doses of Euvichol vaccines for a campaign against cholera in the South West region, where the epidemic has been hitting hard for several months

We are going to launch a reactive campaign to respond quickly. We are no longer at the level of prevention because the epidemic is already raging", Alabass Alhadji, the logistics manager at Minsante informs. As of now, the MINSANTE teams are in an awareness phase, the objective of which is to educate people on the basic rules of hygiene, starting with systematic hand washing. Public health officials are calling on Cameroonians to regularly wash their hands before and after meal and equally drink clean water. This sensitization also involves the construction of latrine blocks to stop the spread of the epidemic. "vaccination is expected that vaccination will come after the sensitisation. Vaccination is one of the pillars of the response," Alabass Alhadji added. From the moment the first cases were detected in the Northern region, the minister took all necessary measures to contain the epidemic. Between May 18 and 21, 2018 some medical structures in Cameroon notably in the Northern region, bordering Nigeria reported three suspected cholera cases with no deaths yet. All three cases reportedly consumed food items from the Nigerian side of the border, with subsequent symptoms of the virus detected in them. The World Health Organisation, WHO, and other partners have been supporting response activities to curb the outbreak amongst which are; the chlorination of water sites and supplies, the isolation and treatment of cholera patients in health center, the distribution of cholera kits, communication and social mobilization activities which are ongoing. Moreover, Community health workers in villages and neighbourhoods are conducting advocacy and public awareness with the support of the Mayor of Mayo Oulo to increase awareness to the population. The cholera contingency plan, which was



**"We are going to launch a reactive campaign to respond quickly. We are no longer at the level of prevention because the epidemic is already raging", Alabass Alhadji, the logistics manager at Minsante informs**

previously developed for Northern Cameroon, has been activated, based on the confirmation of this outbreak. The WHO has equally recommended the improvement of access to safe water and sanitation, proper waste management, food safety and hygienic practices to prevent cholera transmission. The doses of cholera vaccine were sent to Cameroon with the assistance of the World Health Organization (WHO). This is, however, a donation from Gavi, the Vaccine Alliance, an organization backed by the Bill and Melinda Gates Foundation and a group

of founding partners. The idea behind this alliance is to encourage manufacturers to reduce the price of vaccines for the poorest countries. Cholera outbreaks are recurrent in Cameroon, especially in areas known for having poor drainage systems and sanitation facilities. In addition to poor sanitary conditions, Public Health experts say ignorance about the disease is one of the key reasons why there is a resurgence so often. The most recent outbreak was reported in the nation's economic Capital in March 2021. Over 10 people got infected alongside one death in three neighborhoods in Douala; Manoka, Mbangé and New Bell. Late last year, more than 6 people are reported to have died from the outbreak with over 26 affected cases registered already. Two regions in Cameroon are very much hit by the new wave of cholera contamination, notably the South west and Centre region. The South west regions is highest hit by the epidemic as of now. As part of measures to manage the health crisis, a month -long vaccination campaign took place in the entire month of March in Cameroon. Children aged over a year and adults were vaccinated against the disease. The Public Health Ministry had plans to vaccinate over 30,000 people especially in urban areas. In 2020, over 200 cholera cases were reported in the economic city, Douala alone. Cameroon's three Northern Regions are also known to witness frequent cholera outbreaks. Cholera is an infectious disease caused by the Vibrio cholerae bacterium. It is transmitted through infected water supply leading to acute diarrhea, severe dehydration, and death in most cases.

Sandra Fomuso

ENTREPRENEUR NEWSHOUSE

ENTREPRENEUR NEWSHOUSE

## Résolution de la crise anglophone

# Dr Yannick Oyono propose une solution forte

Cet universitaire l'a fait dans une thèse qu'il a soutenue par visioconférence avec l'université d'Aix Marseille à l'Agence universitaire de la Francophonie. Il propose entre autres le «vivre-ensemble juridique comme dénouement au conflit dans le Nord-ouest et le Sud-ouest.

Pour mettre un terme à la crise dite anglophone qui met à mal l'unité et l'intégration nationale au Cameroun, toutes les idées sont les bienvenues. Parmi elles, celle que vient de proposer Yannick Guillaume Oyono, au cours d'une thèse qu'il a valablement soutenue il y a quelques jours. C'était spécifiquement le 12 janvier 2022.

L'expression est bien à la mode dans les chapelles politiques : « vivre-ensemble ». Certains vont même à ironiser à ce sujet en indiquant que les populations camerounaises ont toujours vécu ensemble et que cela n'était plus un fait nouveau. Mais une certaine réalité, une certaine véracité des faits a fini par rattraper ceux qui ne sont jamais allés en profondeur de cette situation. Au-delà du simple vivre-ensemble, il est important de parvenir à « un vivre-ensemble juridique », à une coexistence des systèmes juridiques qui devra s'imposer comme une règle de vie à tous. C'est en tout cas l'avis que Yannick Guillaume Oyono a défendu le 12 janvier dernier. « Il y a une double coexistence entre des systèmes étatiques qui ont été établis par les administrations françaises et anglaises. À côté de celle-là il y a une autre coexistence entre les systèmes étatiques et les systèmes traditionnels. Dans le cadre de ces travaux, le propos est de dire que la question de la pluralité est importante. Et comment faire ? Être attentif à cette pluralité et comprendre que toutes ces cultures juridiques peuvent exister au Cameroun à condition d'être mieux agencées », a fait savoir Yannick Guillaume Oyono. L'urgence de mieux les imbriquer est d'autant plus présente que du fait de la négligence des « éléments apparemment simplistes de ces systèmes juridiques » ont fini par dégénérer. On se souvient que cette crise est née d'un simple mouvement corporatiste : « Des avocats qui ne se retrouvent pas dans le droit de l'Ohada qui n'est pas traduit dans leur langue anglaise ne peuvent pas l'exploiter parce qu'en droit, les mots ont un sens. Ce qui peut être dit en français ne peut pas être dit de la même manière en anglais ». Du fait de cette négligence, il n'est pas à exclure que d'autres crises n'éclatent si le problème de coexistence des systèmes juridiques n'est pas réglé.

Un adage baïtoul dit : « aussi ne prends-tu pas en considération une bagarre engagée par des enfants que tu ne verras même pas là où des adultes s'invectivent réciproquement ». Comme pour dire qu'une accumulation de faits bénins a fini par gangréner tout un système. Il y a donc lieu de savoir anticiper. Cette anticipation se traduirait par la prise en compte désormais de tous les pans, us et coutumes qui ont toujours régi la société camerounaise. « Il faut accorder de l'importance au système traditionnel. Il est impératif de faire un choix. Nous avons des juridictions de droit moderne d'un côté. Des juridictions de droit traditionnel de l'autre, il faut faire un choix. Soit de supprimer carrément le système traditionnel comme la Côte d'Ivoire, le Sénégal, le Mali, le Burundi l'ont



fait. Soit de le maintenir comme d'autres pays, le Gabon, le Togo retrouvent à appliquer soit le droit moderne, soit ne rien appliquer

**« Il faut accorder de l'importance au système traditionnel. Il est impératif de faire un choix. Nous avons des juridictions de droit moderne d'un côté. Des juridictions de droit traditionnel de l'autre, il faut faire un choix. Soit de supprimer carrément le système traditionnel comme la Côte d'Ivoire, le Sénégal, le Mali, le Burundi l'ont fait »**

etc. S'il faut le maintenir, il faut qu'on ait un ordre traditionnel qui reflète nos valeurs et qui nous parle. Quand je propose de changer la dénomination des juridictions de droits traditionnels pour passer des tribunaux qui existent à ce qu'on appelle des palabres judiciaires, parce que là,

tout (...) il faut évoluer vers une magistrature qui soit proprement traditionnelle. Si on veut aller dans le sens que les décisions coutumières soient rendues par les magistrats. Il faut que ces magistrats connaissent ce qu'ils appliquent. Car les magistrats qui sont désignés d'appliquer le

appliquée convenablement. C'est d'ailleurs cette histoire du droit qui a régi cette soutenance et les travaux de recherche associés. Laquelle était basée sur « le pluralisme juridique au Cameroun de l'administration franco-britannique sous le régime colonial à la mouvance constitutionnelle du 18 janvier 1996 dans l'Etat indépendant : essai sur le vivre-ensemble juridique en Afrique noire ». Au regard du développement et des travaux de recherche qui ont valu au candidat une mention et les félicitations du jury, le Pr Blaise Ngando, agrégé en histoire du droit, co-directeur de thèse, pense que c'est un « travail fondamental qui va contribuer à l'« apaisement de la cité ». « Cette thèse permet également de corriger et proposer pour qu'on anticipe sur un vivre ensemble qui permet évidemment au-delà des replis identitaires et de tout ce que nous vivons, qu'on puisse par anticipation apaiser la cité », a-t-il fait savoir. Aujourd'hui cette situation a créé une insécurité dans le pays qu'il devient difficile d'arrêter ». D'où la pertinence des propositions qui ont été faites à l'attention du gouvernement. Ces propositions sont si importantes qu'elles sont intervenues au moment où le décompte macabre de citoyens camerounais ayant perdu leur vie ne cesse de se poursuivre dans les deux régions anglophones suite à une histoire de vivre ensemble qui n'a pas été respectée. « Si la rivière n'a pas suivi une ligne droite, c'est parce qu'elle a cheminé toute seule ». Heureusement que dans le cadre de la recherche de solutions à un problème donné, il ne se fait jamais trop tard. Tout



ça parlerait aux citoyens, ça parlerait au grand père du village, ça parlerait à celui qui est en ville qui veut se faire appliquer la coutume. On ne peut pas dire qu'il y a ce dualisme qui existe, mais qu'il n'ait pas de contenu. On ne peut pas dire qu'il y a des juridictions de droit traditionnel, mais qu'on applique pas la coutume », s'indigne Yannick Guillaume Oyono. Ce d'autant plus que les faits nous imposent une autre réalité sur le terrain ce fait est palpable. « Dans certaines juridictions de droit coutumier, des magistrats se

système traditionnel n'y connaissent rien du tout. Ils n'ont pas appris cela à l'université, ni à l'école de formation. Il faut créer des mécanismes pour le système traditionnel qui a une logique qui n'est pas celle des tribunaux modernes », soutient-il. Par cette thèse qui sonne comme une ritournelle à intégrer par tous, il est possible que soient trouvées des solutions à la crise dite anglophone et même prévenir d'autres qui pourraient surgir. Une situation qu'on aurait pu éviter si l'histoire du droit était

comme cette solution proposée par Yannick Guillaume Oyono qui ne tardera certainement pas à parvenir au Président de la République, chef de l'Etat afin qu'en tant que garant de la constitution, il sache tirer le substrat de ce qui lui a été proposé par l'intermédiaire de ce compatriote afin qu'il puisse en tant que guide, anticiper sur d'autres crises qui pourraient surgir compte tenu de la diversité culturelle et ethnique de cette Afrique en miniature qu'est le Cameroun.

# Ce qu'il faut retenir

Dans sa thèse, l'auteur Yannick Guillaume Oyono, démontre les conséquences que la coexistence entre les systèmes juridiques traditionnelles et étatiques a eues. L'auteur de la thèse part de la « décision N°003/D/SB/FBAN du 20 décembre 2021, publiée avec ampliation au ministère camerounais des Domaines, du Cadastre et des Affaires Foncières, le Sultan-Roi des Bamoun, un Chef Traditionnel établi dans la Région de l'Ouest Cameroun, déclare nuls et de nuls effets sur l'étendue du domaine coutumier à travers le département du Noun les actes de donation foncière non signés par lui et ceux qui sont antérieurs à son accession au trône, non enregistrés et archivés au palais royal », pour attirer l'attention de ses interlocuteurs sur la gravité et même les conséquences encourues. Il poursuit en effet, « suivant cette décision, le monarque Bamoun exerce un pouvoir d'annulation de transactions foncières dans une collectivité située dans le territoire d'un Etat où le juge aussi est investi de ce pouvoir d'annulation, outre les pouvoirs de constat de nullité du titre foncier ou de son retrait reconnus au Ministre des Domaines, du Cadastre et des Affaires Foncières par l'article 2 du Décret N°76/165 du 27 avril 1976 fixant les conditions d'obtention du titre foncier », avant d'indiquer : qu'« il s'agit là d'un cas d'interférence de pouvoirs qui illustre que, dans ce pays, le système moderne coexiste avec des systèmes traditionnels. Cette coexistence remonte à l'époque coloniale au cours de laquelle ces systèmes traditionnels et modernes se sont rencontrés, donnant lieu à un croisement de cultures juridiques, venant de divers horizons et ayant connu un retentissement particulier à partir de l'administration franco-britannique établie, à la suite du départ des allemands, sous l'égide de la Société Des Nations et de l'Organisation des Nations Unies successivement. L'avènement de cette administration franco-britannique avait donné lieu à deux principaux types de coexistence, à savoir celle entre systèmes étatiques d'une part et celle établie entre ceux-ci et les systèmes traditionnels d'autre part. L'administration franco-britannique avait ainsi conduit le Cameroun à un pluralisme nouveau, les systèmes français et britannique ayant continué à faire vivre des réalités juridiques différentes à deux parties du territoire camerounais, restées très distinctes jusqu'à la réunification le 1er octobre 1961, ayant établi un Etat fédéral entre la partie sous-tutelle de la Grande-Bretagne et celle qui était sous la tutelle de la France. Avec la configuration établie par la fédération, la distinction de systèmes juridiques étatiques s'était poursuivie. En outre, dans chacune de ces parties du Cameroun. En dépit de l'avènement de l'Etat unitaire le 20 mai 1972, la distinction de systèmes n'avait pas pris fin. Le maintien du passé colonial du Cameroun s'était plutôt confirmé, même après, avec la Constitution du 18 janvier 1996 dont l'article 62 permet à la loi de tenir compte de spécificités de certaines régions dans leur organisation et leur fonctionnement. Ce qui fut fait avec la loi portant code général des collectivités territoriales décentralisées dont l'article 3 prescrit que les régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest, c'est-à-dire les régions anglophones du pays, bénéficient d'un statut spécial sur leur spécificité linguistique et leur héritage historique ».

## MALADRESSES

L'auteur insiste sur les malades causées par cette interférence qui crée des désagréments en convoquant



également « l'affaire entre époux KARIE tranchée le 08 avril 2019 par le Tribunal de Première Instance de Douala-Ndokoti en matière de droit traditionnel. En effet, désireux de mettre terme, sur la base de la coutume, au mariage conclu avec son épouse, Dame NGOUET MIMCHE Aicha Irène, Monsieur KARIE Zakari saisit le susdit Tribunal d'une demande aux fins de divorce aux torts exclusifs de son épouse ». En effet, il indique que « Sans se fonder sur une règle coutumière qu'elle n'a, du moins pas énoncée, cette juridiction l'en déboute en statuant avec une composition dans laquelle la coutume Bamoun, c'est-à-dire celle des deux parties, n'était pas représentée, les assesseurs ayant été l'un de coutume Douala et l'autre de coutume Peulh alors que la loi exige non seulement que la coutume appliquée soit énoncée, mais aussi que la coutume des parties soit représentée. Des faits allant dans ce sens sont légion au Cameroun,

décliner leur compétence ». Il précise, qu'il s'agit des systèmes juridiques nés de la double administration Franco-britannique qu'a connus notre pays. Cette situation n'est pas allée sans conséquences sur les modes de vie, renchérit-il. Car, l'entrée dans le système OHADA par exemple, a conduit à des revendications dont les négociations entreprises par le gouvernement, et même le grand dialogue national n'ont pas résolu.

## Des propositions

L'auteur démontre bel et bien que cette situation pourrait connaître des changements, au cas où les pouvoirs publics veulent mettre un terme à cette stratégie qui ressemble à une volonté de piétiner l'autorité traditionnelle. En effet, parmi les solutions qu'il propose figurent en bonne : « l'organisation, qui a eu cours jusque-là avec une nette tendance à sublimer le système étatique, pourrait être redressée pour se projeter vers une vie juridique qui soit véritablement commune aux

l'étatisation du droit traditionnel, c'est surtout le mariage traditionnel et certaines notions de droit traditionnel qui doivent préoccuper en premier. Dans le cas de l'incorporation de lege la ta du mariage traditionnel au droit moderne, qui prévoit sa transcription, il serait bon de prescrire l'établissement d'un acte de mariage par le célébrant qui peut demeurer celui investi de ce pouvoir en droit traditionnel. Pour ce qui est de l'étatisation des institutions traditionnelles, une clarification semblerait aussi indiquée quant à l'absorption des Exécutifs traditionnels dans l'ordre étatique. Les Chefs pourraient être déchargés de leurs fonctions étatiques. Ce serait, en effet, mieux qu'ils soient retirés de la nomenclature exécutive de l'Etat pour être remplacés au niveau des villages par des autorités administratives qui soient des agents de l'Etat préposés aux fonctions administratives, comme dans les autres unités de commandement. Dans ce cas, le Chef resterait dans ses différentes fonctions essentiellement traditionnelles, qu'elles soient administratives ou judiciaires. Il peut aussi avoir comme option d'aller dans le sens de l'étatisation actuelle, c'est-à-dire d'incorporer les Chefs dans le corps institutionnel de l'Etat. Dans cet autre cas, étant donné qu'en matière traditionnelle, le Chef exerce plusieurs pouvoirs en même temps, il serait cohérent d'aller au bout de la logique en étendant cette incorporation à tous les pans du pouvoir de l'Etat. Plus précisément, si de manière officielle, il est attribué aux Chefs des pouvoirs d'autorité administrative pour l'exercice desquels ils sont d'ailleurs rémunérés, de manière officielle aussi, il devrait également leur être attribués des pouvoirs d'autorités judiciaires avec les mêmes considérations ».

L'auteur propose ainsi une refondation et va plus loin. Car, selon lui, « L'un des mérites serait de faire valoir ses vertus d'apaisement des tensions, de conciliation, de réconciliation, de resserrement du lien social, de restauration de l'ordre social, de sauvegarde de la cohésion et de l'harmonie. Pour cela, il faudrait évoluer vers la spécialisation des magistrats en droit traditionnel et faire que le système des palabres couvre toutes les instances judiciaires, de la palabre sur première saisine, à la Palabre sur Appel jusqu'à la palabre sur pourvoi. Les droits traditionnels aussi devraient être mieux garantis selon qu'il y aurait lieu de les unifier ou de maintenir un système différencié. Dans ce dernier cas, ils pourraient être mis par écrit sous deux modalités, à savoir par la rédaction des coutumes, qui peut être privée ou officielle, ou par leur réformation, pour résorber les limites qui les affectent dans leur contenu et, par-là, faire évoluer la coutume. Quant à l'idée d'unification des coutumes, elle pourrait se faire par voie scientifique ou celle de la codification, c'est-à-dire une rédaction législative des coutumes qui serait l'option la plus indiquée pour réaliser leur unification. Par ces différentes mesures, une autre organisation verrait le jour. Elles nous font penser que les systèmes juridiques qui coexistent au Cameroun depuis l'avènement de l'administration franco-britannique sont compossibles à condition que les modalités de leur agencement soient reformées pour mieux tenir compte des cultures juridiques traditionnelles ».



avec pour dénominateur commun le malaise des systèmes traditionnels qui étouffent dans leur coexistence avec les systèmes modernes au regard des faiblesses et entorses qui les affectent, globalement liées notamment au problème de respect de l'égalité de compétence prescrite par la loi entre juridictions de droit traditionnel et celles de droit moderne, de réduction progressive du domaine de compétence des juridictions de droit traditionnel et de la possibilité laissée aux parties de pouvoir

perspectives modernes et traditionnelles. Il pourrait s'agir de corriger ce qui n'arrange pas dans l'étatisation des perspectives juridiques traditionnelles.

**« L'auteur démontre bel et bien que cette situation pourrait connaître des changements, au cas où les pouvoirs publics veulent mettre un terme à cette stratégie qui ressemble à une volonté de piétiner l'autorité traditionnelle. »**

S'agissant particulièrement de

# Qui est Oyono Yannick Guillaume ?

Plus que jamais, ce nom restera dans l'histoire et la mémoire collective comme étant celui d'un jeune camerounais francophone, ayant à sa manière, participé à la résolution de la crise dite anglophone, sans passion, avec justesse et s'appuyant sur des éléments concrets.



**A**u soir du 12 janvier 2022, il a avec mention soutenu une thèse basée sur « le pluralisme juridique au Cameroun de l'administration franco-britannique sous le régime colonial à la mouvance constitutionnelle du 18 janvier 1996 dans l'Etat indépendant : essai sur le vivre-ensemble juridique en Afrique noire ». au terme de celle-ci, il a reçu les encouragements et les félicitations du jury. Ce qui ne pouvait d'ailleurs être autrement au regard de la grande intelligence et de l'objectivité qui ont toujours sous-tendue son parcours scolaire et professionnel. Né deux ans après l'accession à la magistrature suprême de Paul Biya (05/08/1984 à Yaoundé), ce fils, originaire du même département que le chef de l'Etat, s'est illustré par un parcours impressionnant entre la classe de 3ème entre 2000 et 2022, année au cours de laquelle il a soutenu une Thèse de Doctorat en Histoire du Droit, Faculté de Droit et de Science Politique d'Aix-Marseille Université: B.E.P.C au Lycée Bilingue de Yaoundé (1999-2000), Baccalauréat A4 Allemand, Lycée de Nkol-Eton (2002-2003). Par la suite, tout est allé très vite. 2005-2006 : Diplôme d'Etudes Universitaires Générales, Faculté des Sciences Juridiques et Politiques de l'Université de Yaoundé II ; 2006-2007 : Licence en Droit Privé Fondamental (obtenue à l'issue de la session normale), Faculté des Sciences Juridiques et Politiques de l'Université de Yaoundé II ; 2007-2008 : Maîtrise en Droit des Affaires (obtenue à l'issue de la session normale), Faculté des Sciences Juridiques et Politiques de l'Université de Yaoundé II ; 2010-2011 :

Master 1 Recherche en Droit, Spécialité : Théories et Pluralismes Juridiques (Major de la Promotion avec une moyenne de 13, 57/20 acquise à l'issue de la session normale), Faculté des Sciences Juridiques et Politiques de l'Université de Yaoundé II ; 2013-2014 : Master 2 Recherche en Droit, Spécialité : Théories et Pluralismes Juridiques (obtenue à l'issue de la session normale avec mention très bien), Faculté des Sciences Juridiques et Politiques de l'Université de Yaoundé II ; Depuis 2018 : Thèse de Doctorat en cours en Théorie du Droit au Département de Théorie du Droit, Epistémologie Juridique et Droit Comparé, Faculté des Sciences Juridiques et Politiques de l'Université de Yaoundé II.

S'il s'est toujours montré très actif dans la vie associative (Président de l'Association des Chercheurs en Théories et Pluralismes Juridiques du Cameroun (Cadre de réflexions aux fins de publications et de débats ; Mandat de 2011 au 26 janvier 2019), Premier Vice-Président de l'Association Camerounaise de Théorie du Droit (anciennement dénommée Association des Chercheurs en Théories et Pluralismes Juridiques du Cameroun ; Mandat depuis le 26 janvier 2019) ; Responsable de la Commission de Protection et de Promotion des Droits de l'Homme au sein de l'Association pour la défense et la promotion des Droits de l'Homme et du Citoyen (Expérience de 2013 à ce jour), dans le domaine professionnel, il a laissé une tâche indélébile dans le cabinet de Me Elo, avocat au Barreau du Cameroun en 2010. Dans le cabinet de Me séverin Penguen, avocat au

Barreau du Cameroun et de Paris (2011), on pourrait en dire plus. Dans le domaine de la communication, le démentit ne viendrait pas de là, notamment au sein de l'hebdomadaire Ades Infos ou encore avec « Cameroun Guide », une entreprise de presse cybernétique (2011). L'expérience de Yannick Guillaume Oyono s'est également renforcée au sein de la Cour d'Appel du Littoral où il y a séjourné comme cadre contractuel d'Administration (section sociale ; mis à la disposition du Greffier en chef ; cabinet du président de la Cour d'appel ; Directeur de cabinet du président de la Cour d'Appel de la même juridiction. Ce qui est aussi assez intéressant, c'est que ce patriote, n'a jamais voulu conserver pour lui tout seul, cette connaissance. Ayant acquis le statut d'enseignant, il se sera déployé entre 2015 et 2019 à l'université de Yaoundé 2 à Soa. Aussi supervisera-t-il des travaux dirigés à titre d'approfondissement des cours magistraux et complément de cours : Introduction générale au Droit (années académiques 2015-2016 et 2016-2017) ; Droit des personnes et de la nationalité (années académiques 2015-2016 et 2016-2017) ; Raisonement juridique (années académiques 2015-2016 et 2016-2017) ; Droit de la famille (années académiques 2015-2016 et 2016-2017 ; 2017-2018). En ce qui est des opérations d'évaluation des étudiants, il se sera illustré dans l'Introduction historique et anthropologique au droit (2015-2016 et 2016-2017), les Grands courants de la pensée juridique (années académiques 2015-2016, 2016-2017, 2017-2018 et 2018-2019) ; Introduction

générale au Droit (années académiques 2015-2016, 2016-2017, 2017-2018 et 2018-2019) ; Introduction au droit processuel (années académiques 2015-2016 et 2016-2017) ; Droit pénal général (années académiques 2015-2016 et 2016-2017) ; Procédure pénale (années académiques 2015-2016 et 2016-2017) ; Raisonement juridique (années académiques 2015-2016, 2016-2017, 2017-2018 et 2018-2019) ; Droit international privé (années académiques 2015-2016 et 2016-2017) ; Droit des personnes et de la nationalité (années académiques 2015-2016, 2016-2017, 2017-2018 et 2018-2019) ; Droit de la famille (années académiques 2015-2016 et 2016-2017) ; Droit des obligations (années académiques 2015-2016, 2016-2017, 2017-2018 et 2018-2019) ; Droit commercial général (années académiques 2015-2016, 2016-2017, 2017-2018 et 2018-2019) ; Droit des sociétés commerciales (années académiques 2015-2016 et 2016-2017) ; Droit civil du crédit (années académiques 2015-2016 et 2016-2017) ; Droit des entreprises en difficulté (année académique 2015-2016 et 2016-2017) ; Si de nos jours, il s'est intéressé au « pluralisme juridique au Cameroun de l'administration franco-britannique sous le régime colonial à la mouvance constitutionnelle du 18 janvier 1996 dans l'Etat indépendant : essai sur le vivre-ensemble juridique en Afrique noire », ce n'est pas un fait de hasard. L'homme sait où il va, il sait qu'il a beaucoup à donner pour son pays qu'il aime tant.

**INCENDIE DU LIVS NIGHT CLUB, YAOUNDÉ**

**Plus de 20 morts parmi lesquelles, un colonel de l'armée**

On sait un peu plus sur le drame qui s'est produit dans la matinée de samedi à Dimanche, 23 janvier 2022 au quartier Bastos à Yaoundé. L'incident a eu lieu au LIVS Night Club situé au niveau de l'ancien Yaoba à côté de Casino. Tout serait parti d'un feu d'artifice habituellement utilisé en ces lieux, qui a provoqué une masse sur un fil de courant au niveau du plafond déclenchant ainsi un incendie qui a entraîné plusieurs morts parmi lesquels, un haut gradé de l'armée .



ENTREPRENEUR NEWSHOUSE

**A** lors que les Camerounais étaient rassemblés sur l'entendu du territoire pour vivre en direct le combat qui opposait Francis Nganou au Français Cyril Ngane, pour la dispute du titre de champion de l'UFC, tous ont été surpris d'apprendre le déclenchement d'un incendie dans une boîte de nuit à Bastos Yaoundé. Premier résultat de cet incident malheureux fait état de plusieurs compatriotes morts parmi lesquelles, le Colonel Biloa, Commandant en charge de la Sécurité de l'aéroport de NSIMALEN, Yaoundé et le Dr. Fanne Mahamat épouse Ousmane, qui est d'ailleurs, Directrice de la promotion de la Santé au Ministère de la Santé Publique.

C'est dans la nuit de dimanche, au quartier Bastos qu'un incendie a fait plusieurs, morts et des blessés graves. Il s'agit d'un espace culturel dénommé « ancien Yaoba » mué, aujourd'hui, en une nouvelle appellation « Liv's night club ». Si le communiqué officiel du gouvernement parle de plus de 16 morts, notre enquête indique un peu plus de 20 morts entre le lieu de l'incident et des formations sanitaires.

D'après les premières informations recueillies sur place et dans des formations sanitaires, il y aurait plus de 20 morts enregistrées et plusieurs blessés graves, ainsi que de nombreux dégâts matériels.

« D'après certaines indiscretions, Il s'agit d'un incendie qui s'est déclenché autour de 2 heures du matin qui serait parti d'un feu d'artifice habituellement utilisé en ces lieux et qui a crée une masse sur un fil de courant au niveau du plafond déclenchant ainsi un incendie.

**NOMS DES PREMIERES VICTIMES IDENTIFIEES PAR LES MEDECINS LEGISTES**

- 1-Fane Mahamat (femme. Médecin)
- 2- Ateba Henri (autorité

- aéronautique)
- 3-makoundy Etondo Charles
- 4-Nfangwen Mongnam
- Barthélémy(employé yaoba)
- 5-lomba samba (communauté urbaine de douala)
- 6- Gatsi Tameze Mike (Douala)
- 7-Noah Emmanuelle Lionelle (femme)
- 8- At Sop Tchatagne Franck (EIFORCE)
- 9-col Biloa Ekengue patrice ( autorité aéronautique)
- 10-Jida Simplicie ( employé yaoba)
- 11-Donkeng Marc Gaël (client)
- 12- Abouna Mahamat koiss(frère de la décédée Fane Mahamat)
- 13- Moussa Mohamed
- 14-Ngono Christelle (femme)
- 15- Nka Esther ( femme caissière yaoba)

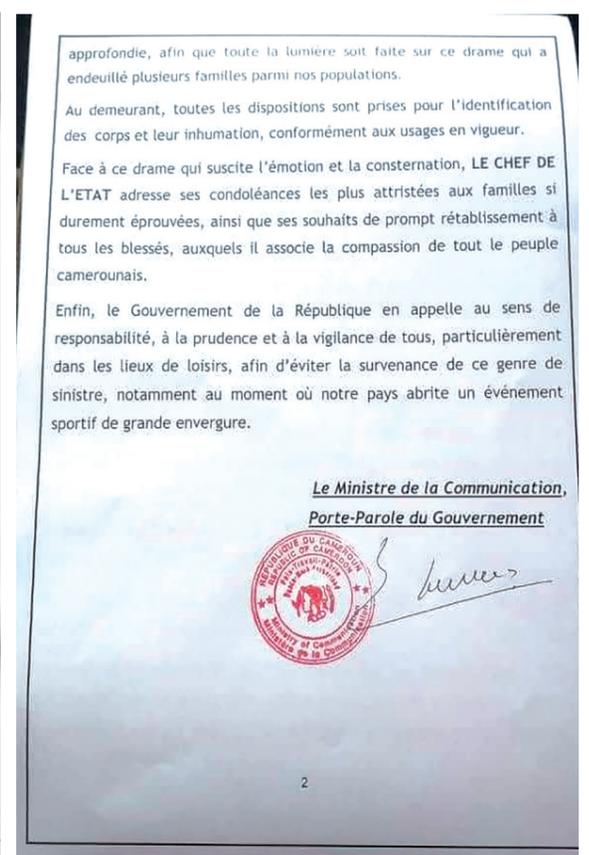
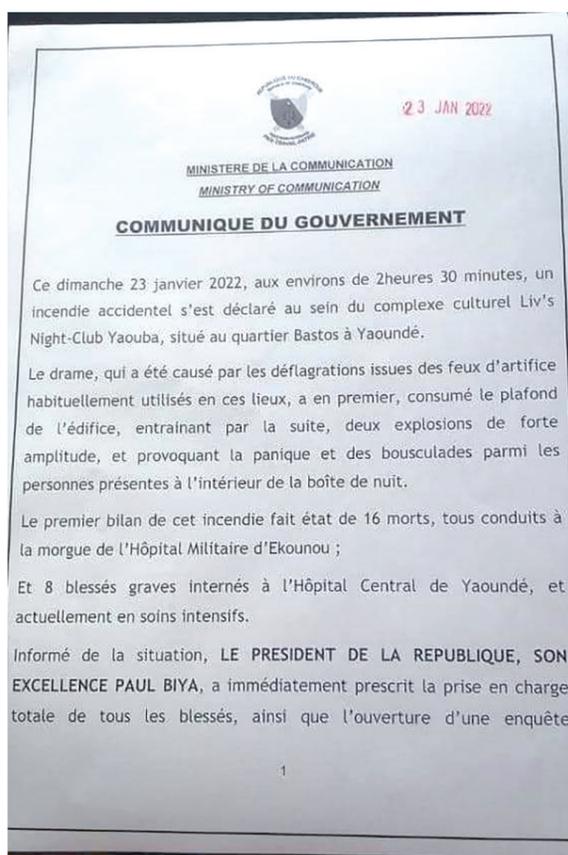
**LE COMMUNIQUE DU MINISTRE DE L'ADMINISTRATION TERRITORIAL ET DU MINISTRE DE LA COMMUNICATION**

**U**n incendie fait plusieurs victimes dans une boîte de nuit a bastos

L'incident survient aux environs de 2h du matin ce dimanche 23 janvier 2022. Il s'agit d'un incendie qui s'est déclenché au LIV'S nightclub sis au quartier Bastos. Le bilan provisoire fait état de nombreux blessés et de plusieurs morts. Une forte équipe gouvernementale, constituée du ministre de l'Administration territoriale, Paul ATANGA NJI, du ministre de la Communication René Emmanuel SADI, du gouverneur de la Région du Centre ,Naseri Paul BEA, du Préfet du Mfoundi , Emmanuel Dikdent, du Maire de Yaoundé 6, Jacques YOKI ONANA, et des forces de maintien de l'ordre et de sécurité, parmi lesquels le commissaire du central N°1, a fait une descente sur les lieux du sinistre, pour évaluer les dégâts et déterminer les causes du sinistre. Les blessés ont été conduits dans différents hôpitaux de la ville de Yaoundé.

Les enquêtes se poursuivent pour déterminer l'origine réelle de cette incendie, et le nombre total des victimes.

On sait un peu plus sur le drame qui s'est produit dans la matinée de samedi à Dimanche, 23 janvier 2022 au quartier Bastos à Yaoundé. L'incident a eu lieu au LIV'S Night Club situé au niveau de l'ancien Yaoba à côté de Casino. Tout serait parti d'un bouchon de champagne ouvert qui a crée une masse sur un fil de courant au niveau du plafond déclenchant ainsi un incendie qui s'est soldé par plusieurs morts parmi lesquelles, un haut gradé de l'armée.



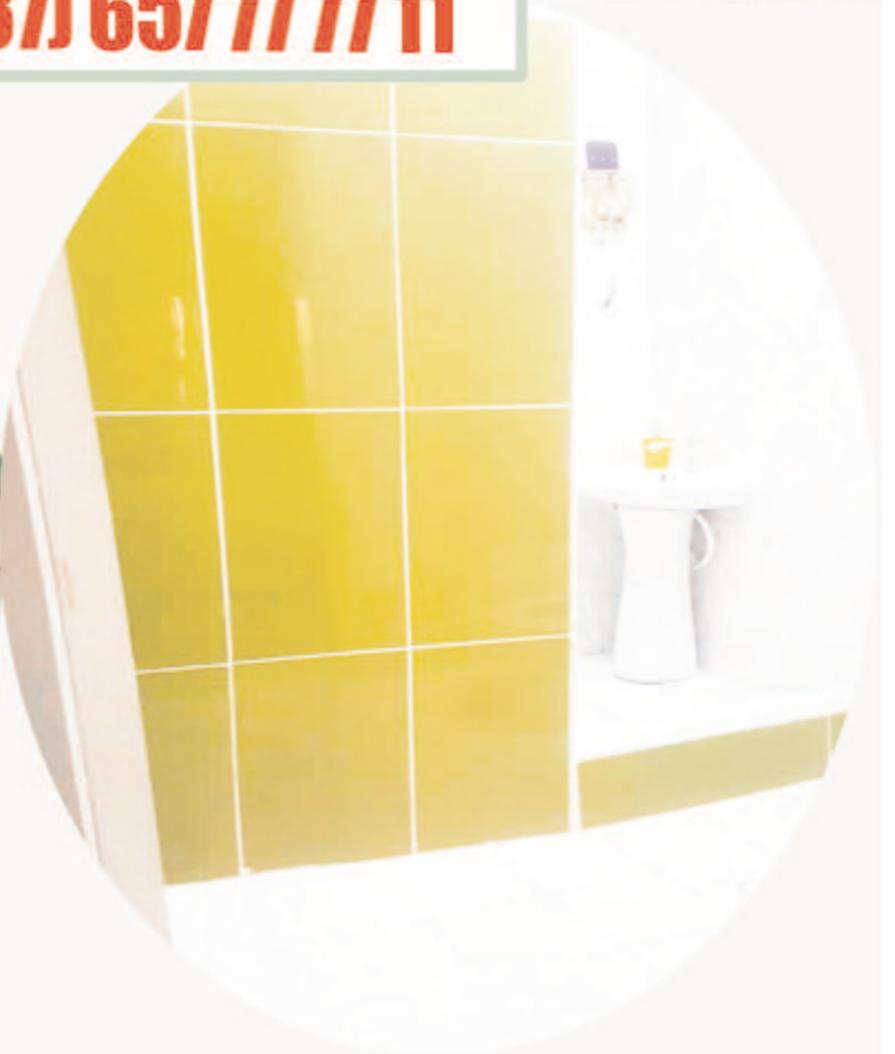
ENTREPRENEUR NEWSHOUSE

# RESIDENCE AMG

# STUDIO ET CHAMBRES MEUBLÉS FURNISHED GUEST HOUSE



**Hotline (+237) 657 77 77 11**



### Contact:

hotline (+237) 657 77 77 11  
 Email : [residenceamg2016@yahoo.com](mailto:residenceamg2016@yahoo.com)  
 Site web : [www.amgimmobilierdouala.blogspot.com](http://www.amgimmobilierdouala.blogspot.com)

**Accessible avec un Parking gardé  
 24h/24 .5 Minutes de l'Aéroport  
 international de Douala**

ENTREPRENEUR NEWSHOUSE

ENTREPRENEUR NEWSHOUSE